



Juste à cause de la mauvaise case !

Par **oryclama**, le **21/02/2011** à **10:16**

Bonjour, j'ai accepté de "dépanner" pour 1 semaine un employeur. Le travail lui semblant satisfaisant il m'a proposé de rester. Ses conditions étaient les suivantes : 25h déclarées au SMIC et 5h au black soit total 1000€. Dans le besoin, j'ai accepté... Le mois passe vite et ma fiche de paie m'est remise, avec un chèque à hauteur des 25h au smic (soit environ 600€). Je leur rappelle donc que je suis, à la base d'accord sur 1000€ et que c'est eux qui veulent passer par cette solution douteuse, mais que moi j'ai besoin de la totalité de mon salaire ! ils mettent 17 jours à me verser 1000€ ! Leur raison : ça fait trop de liquide à sortir ! Sur ce constat, ils refont via leur comptable, un nouveau contrat, cette fois de 30h toujours au SMIC. Cela ne leur fait donc plus que 300€ "à sortir" en liquide. Ils me refont donc une nouvelle fiche de paie ! Je reste subjuguée par leur façon de faire. Je décide donc de leur proposer de rétablir la situation, et de déclarer toutes les heures que j'effectue. Comme ça, pas de magouille, pas de perte de cotisations pour moi, pas de risque pour eux, enfin bref, un contrat réglo ! Nous n'arrivons pas à nous entendre, nous arrêtons la casse et le contrat. Je retrouve un nouveau poste en cdd pour une semaine et ils me proposent pendant les fêtes de fin d'année un cdd de 6 mois. j'accepte bien sur. La veille du début de contrat ils m'annoncent qu'ils n'ont pas les subventions nécessaires pour créer un nouveau poste !!! pas de chance, bref, je m'inscris donc au pôle emploi. Le 7 janvier je reçois un courrier m'indiquant que je vais avoir des ARE. A la fin janvier toujours aucun versement... je prends contact avec pôle emploi qui m'annonce que mon dossier a été revu et qu'en fait je n'ai pas de droit car, j'ai mis fin à la période d'essai de mon emploi précédent, ce qui est donc "considéré" comme une démission... donc pas de droits ! Je me retrouve donc aujourd'hui face à un double problème, je refuse de travailler au noir, et à cause d'une case "mal" cochée je n'ai pas de droits... Je demande à mon ancien employeur de me refaire une attestation assedic, ou une déclaration sur l'honneur depuis plus d'un mois, chose qu'il refuse catégoriquement car il a peur d'un contrôle de l'URSSAF ! Je suis épuisée de chercher à régler cela, et de me battre contre un moulin à vent... L'on me conseil d'attaquer... qu'ai-je à gagner ? pourrais-je, via cela, récupérer

mes droits assedic ? J'espère avoir été claire dans ma longue explication :-/ Merci pour votre aide.